

POUVOIR

LE SOUSSIGNE :

Le soussigné Cécilia VILELA, domicilié 19 rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 PARIS Cedex 08, agissant en qualité de gérant de la société NEXITY REGIONS XVI société en nom collectif, au capital de 100.000 euros ayant son siège 19, rue de Vienne - TSA 60030 – 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 824 540 132 RCS PARIS.

Ladite Société NEXITY REGIONS XVI, agissant elle-même en qualité que Présidente de la société NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE AQUITAINE, Société par actions simplifiée au capital de 37.000€, dont le siège social est 25 Allée Vauban CS 50068, à LA MADELEINE Cedex (59562), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE Métropole, identifiée au SIREN sous le numéro 834 116 261, Ci-après la « SOCIETE »

Donne pouvoir et constitue pour mandataires avec faculté de subdélégation :

- Monsieur Adrien BLANQUET, Directeur Général, domicilié professionnellement au 14 rue Montesquieu à Bordeaux (33000) ;
- Madame Laetitia MOUSTIÉ, Directrice de Programmes Adjoint, domiciliée professionnellement au 14 rue Montesquieu à Bordeaux (33000).

A L'EFFET :

De déposer une demande de permis d'aménager et de permis de construire et tout autre autorisation d'urbanisme portant sur la réalisation d'une opération immobilière sur le terrain dont la désignation suit :

DESIGNATION

Un terrain à bâtir situé à TRELISSAC (24 750),
d'une superficie approximative de 60 000m².

Figurant sous les références cadastrales suivantes :

SECTION	N°
BB	529
BB	430P
BB	530
BB	423
BB	538
BB	547
BB	424
BB	427

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qu'il sera utile et nécessaire concernant ces autorisations d'urbanisme.

Fait à Paris,
Le 21 février 2023

DocuSigned by:

508BFEFDBC8D43E...